

**Département des Hautes-Alpes**  
**Commune de Puy Sanières**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N° 21.2019**

Date de la convocation : 12 juin 2019

Séance du 18 juin 2019

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance : YARIC Christelle

L'an deux mil dix-neuf, le 18 juin, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

**Présents** : Arnoux Frédéric, Curien-Guillon Christine, Garin Sylvestre, Grosjean-Brunner Agnès, Gandelli Patrick, Lagier Gabriel (pouvoir de Bruno Paris), Maraval Michel, Mouret René, Yaric Christelle, Rossi Valérie

**Excusés, absents** : Paris Bruno (pouvoir à Gabriel Lagier)

## **Objet** : VENTE DE TERRAINS AU HAMEAU DU PIBOU

Au vu de la demande de plus en plus importante, Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la vente de parcelles communales au hameau du Pibou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme sa décision de mettre en vente certaines parcelles comme suit :

- Parcelle ZL 142 : pour partie à 145 € TTC le m<sup>2</sup>
- Parcelle ZL 33 : division 3 parcelles : 136 € TTC le m<sup>2</sup>
- Les frais de notaire afférents à ces ventes seront à la charge de l'acquéreur
- Les frais de bornage suite aux divisions parcellaires seront à la charge de la Mairie ainsi la viabilisation des parcelles

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Valérie ROSSI  
PC/Conforme

  
